

# RÈGLES DE BONNE CONDUITE



## Les bonnes pratiques



Je préserve les plantations, les fleurs, les arbres



Je respecte le mobilier urbain et les aires de jeux



Je veille à la propreté des lieux, j'utilise les corbeilles à déchets



Je respecte les autres, j'ai une tenue décente et un comportement respectueux de l'ordre public



Je marche à côté de mon 2 roues non motorisé si je dois traverser l'espace



Mes enfants sont sous ma surveillance et ma responsabilité

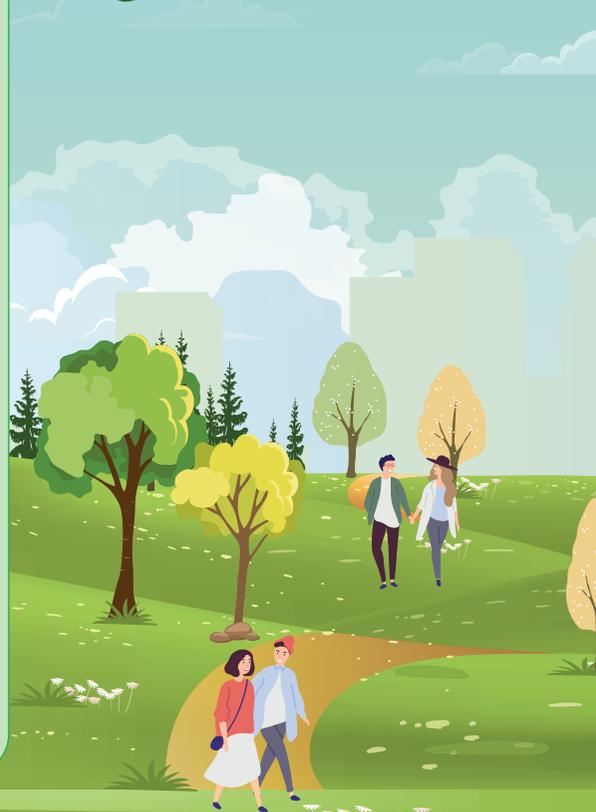


Je tiens mon chien en laisse



En cas de problème, j'appelle la Police Municipale au 01 46 92 93 50 24h/24.

## *dans les parcs et jardins*



## Les interdits



Je ne fais pas de pique-nique, ni de feu



Je ne donne pas à manger à la faune sauvage



J'évite les activités susceptibles de porter atteinte à la tranquillité des autres usagers



Je ne consomme pas de boisson alcoolisée



Tous les véhicules sont interdits (sauf véhicule de service)



Je ne me baigne pas dans les bassins et les fontaines



Les jeux avec des ballons rigides sont interdits hors des espaces dédiés



Il est interdit de fumer.